



COMMUNE DE VILLENEUVE

MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 09/2017

AU CONSEIL COMMUNAL

**Demande de crédit pour la réalisation des mesures touristiques
« Phase 1 »**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Comme il l'a déjà été mentionné dans la Communication 10/2017, la concurrence entre les villes et, de manière plus générale entre les offres de loisirs et de shopping, s'accroît et les habitudes et besoins des individus évoluent rapidement. Villeneuve n'échappe pas aux changements sociétaux importants qui ont eu lieu ces dernières décennies, et la vie de tous les jours au sein de notre bourg s'en trouve fortement impactée.

C'est pourquoi il est important pour notre Commune de réfléchir à la façon d'accroître son attractivité à tous niveaux, que ce soit pour nos habitants, pour les entreprises et commerçants, ou encore pour les touristes et visiteurs de passage.

Au travers différentes mesures détaillées dans la Communication 10/2017, la Municipalité vise à améliorer l'attractivité touristique de Villeneuve. Elle est en effet persuadée que le tourisme peut apporter de meilleurs bénéfices pour la Commune et ses habitants, lorsqu'une véritable stratégie de développement est élaborée et suivie.

Rappelons que disposer d'une vision ambitieuse est important pour :

- stimuler la motivation des parties prenantes
- assurer une cohérence de l'expérience touristique
- permettre un investissement optimal des ressources
- offrir une expérience touristique originale

Le recours aux compétences de la société Expérientiel - qui a mené avec efficacité l'étude sur l'attractivité touristique de Villeneuve, ainsi que le soutien sans faille obtenu de Montreux-Vevey-Tourisme et de la Commission intercommunale de la Taxe de Séjour pour la réalisation, cet été, sur nos quais, de l'innovante mesure touristique « Villeneuve Roule » - a démontré l'importance de pouvoir bénéficier d'appuis et de compétences professionnels en matière de tourisme.

Fort de ce constat et du succès suscité par la station de vélos-en-libre-service « Villeneuve Roule » et par ses plans touristiques, la Municipalité souhaite, en déposant ce préavis, poursuivre la mise en place d'actions et de mesures positives déclenchées par l'étude touristique préparatoire.

Elle désire également concrétiser rapidement la réalisation des mesures de la phase 1 présentées dans la Communication No 10/2017 (Plan d'intentions et mesures envisagées pour l'amélioration de l'attractivité touristique de Villeneuve) ce qui contribuera, à n'en pas douter, tant à la mise en place d'une identité touristique dynamique et vivante qu'à un rayonnement accru de notre belle Commune.

Afin de pouvoir appréhender de manière globale les intentions de la Municipalité en matière touristique pour la présente législature, nous vous invitons à vous référer à la communication précitée.

Éléments financiers

Budget réalisation des mesures « Phase 1 »

Types de mesure	Descriptifs	Coûts TTC
Gestion de Projet	Conduite de la réalisation des mesures phase 1 par le chef de projet mandaté et préparation de la phase 2. Communication du projet aux acteurs politiques, touristiques et économiques locaux, pour les motiver à prendre part et à améliorer également leurs activités.	Fr. 45'000.00
Mesure No 1 Identité touristique	Création d'une identité touristique qui véhicule le thème choisi. Mise au concours pour la création d'un visuel/une marque/un logo par une agence de communication	Fr. 20'000.00
Mesure No 2 Signalisation	Désencombrement et mise à jour de la signalisation actuelle	Budget de fonctionnement
Mesure No 3 Plan de Ville	Réalisation d'un plan des activités touristiques et des commerces. Proposition d'itinéraires intéressants. Distribution à l'OT, dans les magasins, aux nouveaux habitants	Conception et création. Fr. 10'000.00
		Impression 10'000.00
Coût total TTC		85'000.00

Dans la mesure du possible, la Municipalité ne manquera pas de se tourner vers divers organismes tels que la Commission intercommunale de la Taxe de séjour, AigleRégion (LADE) ou encore la Confédération, afin de solliciter l'octroi de subsides pour l'une ou l'autre des mesures touristiques envisagées.

PREAVIS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal :

1. de lui accorder un crédit de Fr. 85'000.- pour la mise en place de la phase 1 des réalisations touristiques décrite dans le présent préavis ;
2. de l'autoriser à financer ce montant par la trésorerie courante ;
3. de l'autoriser à amortir cette somme sur 3 ans.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 29 août 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique  C. Ingold

Le Secrétaire :  Y. Cheseaux



Déléguée de la Municipalité : Madame Annik Morier-Genoud

Villeneuve, le 29 août 2017/YCX